

Grand'Maison, Jacques. 1980. *De quel droit ?*. Montréal, Leméac, 2 tomes, 257 et 303 pp.

Brière, Marc et Jacques Grand'Maison. 1980. *Un nouveau contrat social*. Montréal, Leméac, Collection À hauteur d'Homme, 138 p.

Georges Leroux

Volume 6, numéro 3, printemps 1981

Philippe Haeck

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/200294ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/200294ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0318-9201 (imprimé)

1705-933X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Leroux, G. (1981). Compte rendu de [Grand'Maison, Jacques. 1980. *De quel droit ?*. Montréal, Leméac, 2 tomes, 257 et 303 pp. / Brière, Marc et Jacques Grand'Maison. 1980. *Un nouveau contrat social*. Montréal, Leméac, Collection À hauteur d'Homme, 138 p.] *Voix et Images*, 6(3), 501–504.
<https://doi.org/10.7202/200294ar>

De quel droit?

Tome I. Les fondements critiques

Tome II. La pratique sociale

de Jacques Grand'Maison

Montréal, Leméac,

1980, 257 et 303 pp.

Un nouveau contrat social

de Marc Brière et Jacques Grand'Maison

(Collection À hauteur d'Homme)

Montréal, Leméac,

1980, 138 p.

par Georges Leroux

Jacques Grand'Maison écrit beaucoup. Sa manière est directe, son style est brouillon. On ne saurait le comparer à quiconque. De Pierre Vadeboncœur, par exemple, il ne possède ni la profondeur, ni l'émotion; de Léon Dion, il n'a ni la rigueur, ni le souci de la logique. Ses livres ne sont ni beaux, ni sérieux et pourtant en eux s'agite une juvénile volonté d'intervention, une passion intellectuelle qui les fait situer dans une catégorie à part. Ce sont des livres d'action: à leur auteur, tout paraît encore possible.

De quel droit?, le plus récent des livres de Jacques Grand'Maison, est un ouvrage imposant en deux tomes. Comme dans ses ouvrages précédents, notamment sa charge contre la «nouvelle classe»¹, l'auteur interpelle les «deux grands systèmes dominants», et ne se réclame ni de l'un, ni de l'autre. Cette position est inhabituelle, elle parle à partir d'un ailleurs indéfini et il faut au lecteur un peu de temps avant de comprendre à qui s'adresse le livre. Tout se passe comme si la sociologie marxiste et la sociologie libérale étaient également incapables à expliquer les phénomènes qui sollicitent Grand'Maison; ni le capitalisme, ni le socialisme ne trouvent grâce à ses yeux pour la définition d'un «projet de société». La société contemporaine se ramène à l'affrontement de «deux grands matérialismes producteurs» (p. 11). Une telle polarisation, constamment réénoncée dans le cours de l'ouvrage, est plus artificielle que réelle. elle a pour fonction de créer une économie de l'impasse, une situation apocalyptique, sur le fond de laquelle va pouvoir jaillir le troisième discours, celui de la «nouvelle conscience».

Ce troisième discours est ici préoccupé de la question des droits, notamment des droits de la personne contre les totalitarismes. L'évolution récente de cette problématique nous la montre remplie de «discours piégés», coupée de ses bases philosophiques et engendrant des pratiques sociales erratiques. Le propos de l'ouvrage est donc de critiquer les usages actuels de l'idéologie des droits, de lui redonner un fondement philosophique et de contribuer par là à l'enrichissement mutuel du droit positif et des droits de l'homme.

Ce programme ambitieux comporte deux parties. La première se charge d'exposer les fondements critiques, la seconde de proposer des buts à la pratique sociale. Par «fondements critiques», Grand-Maison entend d'abord les leçons qu'il faut tirer de l'histoire du droit. L'étude des grandes déclarations, l'analyse de l'évolution comparée du droit positif et des droits de l'homme produit au moins une certitude (p. 57) : les droits de l'homme sont «antérieurs» au droit positif, comme son «sol nourricier», «comme une force libératrice qui amène le Droit à d'incessants dépassements.» Le raisonnement qui découle de cette prémisse n'est pas simple à reconstituer. Je l'ai dit, Grand-Maison est brouillon et son parcours est échevelé. Le problème, ayant isolé la prémisse primitive, est d'en trouver une deuxième qui, comme chacun sait, commence par «or». Chez Grand-Maison, cette proposition occupe toute la place : il s'agit en effet de la crise spirituelle de la civilisation dans laquelle nous sommes plongés. On n'aura jamais assez d'épithètes pour la décrire, pour cerner le vide moral, le désordre spirituel, la médiocrité, l'absence de «cohérences normatives». En ce qui a trait spécifiquement à la question des droits, Grand-Maison propose de voir dans l'évolution du droit positif un processus de transfert des transcendances anciennes (le mythe, le sacré) et nouvelles (l'Ordre, le Capital). L'éclatement de l'État législateur entraîne à son tour l'émiettement du droit en foire des droits, en «marché aux puces» des revendications, etc... Grand-Maison enfourche ici son cheval de bataille préféré : la critique des revendications syndicales, «l'érosion de la loi comme autorité morale» (p. 111). Le livre, dans ces endroits où il peut être concret, dérape souvent vers l'intervention journalistique. Grand-Maison est facilement scandalisé, il pique à gauche et pique à droite. Le lecteur s'étourdit de le voir ainsi en selle et finit par oublier de quoi il parle. Quand on est forcé de passer de la GRC aux rebelles de l'Afghanistan, on ne s'étonnera pas que le droit fil soit souvent perdu. L'essentiel semble cependant de pouvoir se remémorer que les revendications actuelles, suscitées par l'évolution des droits, sont coupées de leur fondement éthique. On ne trouve plus dans l'univers des droits de l'homme «une nouvelle éthique collective pour lui donner son fondement sociétaire, ses assises philosophiques normatives». (p. 59)

Cela ne se reflète-t-il pas dans la confusion idéologique qui entoure la question des droits? Grand-Maison parle ici des «dessous idéologiques», auxquels il consacre son troisième chapitre. Il a plaisir à dramatiser l'impasse des idéologies en conflit, le libéralisme et le socialisme, mais surtout à l'interpréter comme une crise éthique (p. 159). Le chapitre quatrième tente d'éclaircir cette difficile hypothèse : l'éthique peut à son tour renouveler la pratique des droits (p. 179). «Si les droits de l'homme sont vraiment l'expression d'une

nouvelle conscience (...), ils devront retrouver et renouveler la philosophie des valeurs, comme lieu privilégié du spécifique humain.» (p. 213).

Le deuxième tome de l'ouvrage aborde toutes ces questions du point de vue de la pratique des droits. Dans un premier temps, il critique les pratiques sociales actuelles; dans un deuxième temps, il expose les principes d'une pédagogie renouvelée. Grand'Maison voit surtout dans les pratiques sociales actuelles des droits une fonction de suppléance: les droits sont des substituts, par exemple, en lieu et place d'une morale, d'une coutume. À lire ce long exposé critique, on est tenté de le retrousser comme une chemise pour découvrir enfin la substance de ce qui nous le fait percevoir comme un regret plaintif: la morale, la coutume, la religion, l'organisation politique harmonieuse, la culture, voilà tout ce qui est perdu et qui ne saurait être remplacé par la pratique sociale des droits. Celle-ci est impatiente, revendicatrice, amoral.

S'il s'agit de renouer avec le fil conducteur du livre, il semble bien que cette première partie du deuxième tome ne soit adonnée qu'à noircir le portrait de civilisation entrepris dans le premier tome. Grand'Maison multiplie les jugements moraux sur des situations sociales dont il ne semble pas voir la complexité. Partout où l'on pourrait travailler à chercher des causes et produire des explications, il paraît ne voir que des intentions et des faiblesses.

Quand la conclusion pédagogique arrive à la fin de l'ouvrage, on n'est donc pas surpris d'y reconnaître essentiellement une exhortation morale. Cette pédagogie sociale des droits n'est, à la vérité, qu'un «sursum corda» adressé à tous ces médiocres qui ont vu leurs travers décrits dans le livre. La formulation n'en est pas toujours claire. «Assurer des cheminements critiques et constructifs plus cohérents...» (II, p. 125) est certainement un but inspiré, mais on ne sait trop quoi en faire. À ce moment intervient un témoin, M. Denis Charette, de l'Aide juridique. Son témoignage est invoqué pour fournir un exemple concret d'une institution troublée, dont la «mission» est à revoir en profondeur (II, p. 153). L'interview de Denis Charette est sans doute le seul moment du livre où on n'a pas l'impression d'être engagé dans un western. Mais ce n'est pas assez pour apporter des déterminations précises à la pédagogie morale que Grand'Maison propose par le moyen de neuf «composantes», lesquelles ne sont que des propositions générales, abstraites et difficilement interprétables (pour ne pas parler de ce que serait la tâche de les comprendre). Par exemple, la proposition no 2: «Dans la mesure où un droit exprime des réalités cruciales, il sera l'objet de débats profonds, de conflits d'interprétation qui exigeront un solide jugement critique et une éthique du dialogue.» (II, p. 206). Nul ne contestera que le crucial s'accorde avec le profond et l'interprétation avec le dialogue. Le sens de cette proposition, si Grand'Maison acceptait seulement de parler directement, peut être soupçonné d'être établi comme suit: il faut renoncer à la pratique de certains droits, si une orientation éthique plus juste doit émerger (II, p. 210). Mais qui donc la percevra, qui donc l'imposera? Qui donc assurera que cette fragile intuition produira plus de justice que les droits avec tous leurs travers? Le curé, peut-être?

L'ouvrage se termine mal, mais au moins il fait boucle. Le raisonnement reconstitué produit l'exhortation. Si le droit positif est fondé sur les droits de

la personne, et ces derniers à leur tout dans une éthique normative; si par ailleurs la société actuelle se caractérise par une véritable débauche de la pratique des droits et ce qu'on pourrait appeler un «amoralisme juridique», alors c'est qu'il est temps de retourner à l'éthique. Grand'Maison se présente au début de l'ouvrage comme un philosophe et un pédagogue social. Je ne sais pas bien ce qu'est la fonction ou l'expertise du second; je le soupçonne d'accomplir un mandat essentiellement prophétique. Je sais cependant qu'il y a longtemps que la philosophie a renoncé à produire des énoncés ininterprétables, fussent-ils des invocations éthiques, des admonestations du haut de la chaire. Si la formulation de propositions éthiques doit être possible pour une philosophie, ce doit être en dehors d'une convocation de circonstance et sur un mode autre que celui de l'exhortation.

Si même on admettait que le discours de Grand'Maison ait quelque chose à voir avec la proposition d'une philosophie, il faudrait encore discuter le fait qu'il le tire de considérations empiriques, d'une sorte de sociologie du droit. De ce point de vue, le livre est rien moins qu'ébourriffé. Il va dans tous les sens à la fois, il se jette où sa fougue l'emporte, il ne renonce à aucune facilité, à aucun rapprochement de surface. Le résultat est qu'il ne produit aucune analyse qu'on ait envie de retenir, mais seulement des jugements, des aveux, des déceptions, des souhaits, tout un écheveau de soupirs et de colères qui fatiguent inévitablement.

Mais pourquoi un sermon fatiguerait-il? C'est qu'il se pare du manteau de la théorie; il brandit ici l'histoire, et là la sociologie. Cela l'empêche d'émouvoir. Le lecteur est invité à se mettre, en quelque sorte, dans des dispositions intellectuelles, alors que tout serait tellement plus simple si l'auteur lui avouait simplement qu'il veut lui ouvrir le cœur. Pour cela, bien entendu, chacun est libre de suivre qui il veut. Quant à moi, j'ai en commençant nommé des modèles — qui de l'analyse et qui de l'émotion — et je n'ai rien trouvé chez Grand'Maison qui me porte à le rapprocher d'eux².

-
1. Jacques Grand'Maison. *La nouvelle classe et l'avenir du Québec*. Montréal, Stanké, 1979.
 2. Je ne ferai que mentionner le petit ouvrage écrit en collaboration avec le juge Marc Brière. Celui-ci propose un survol de la législation du travail, auquel Grand'Maison accolle une longue postface sur un «projet de société». Il s'agit encore de «dynamiques sous-jacentes» et de «nouvelles synthèses sociales». Tant que ces invocations se présenteront comme des concepts, il sera impossible d'en discuter.